

VOTE de PRINCIPES pour acquisition du terrain Félicien MAILLOT, à Ste-Clotilde

Le Maire donne lecture de la lettre de M. Maillot.

Ste-Clotilde, le 4 Septembre 1959

Monsieur MAILLOT Félicien  
près de la Halte (Ste-Clotilde)

à Monsieur le MAIRE - SAINT-DENIS -

Monsieur,

N'ayant eu jusqu'ici aucune réponse à ma lettre qui vous a été adressée à la fin de juillet 1959 dont je regrette de ne pouvoir vous donner la date exacte de l'expédition ayant dû égarer le duplicata.

Cette requête consistait à vous demander de bien vouloir statuer sur le cas d'une parcelle de terrain appartenant à ma femme (née Sautron Françoise) située à Ste-Clotilde près de l'Ecole Mixte dont est bornée à l'Est par la maison du Directeur, au Sud par la cour de l'Ecole et au Nord par les rails devendus en ce moment certitude pour les besoins de la Commune;

Je viens donc solliciter de votre haute bienveillance, de votre compréhension de bien vouloir vous en référer à ma lettre et prendre une décision à ce sujet afin de m'éviter d'avoir recours à des mesures fermes.

Dans l'attente, Monsieur le Maire, qu'une enquête soit ordonnée par vous et que décision soit prise dans un bref délai, veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations./.

Signé: MAILLOT.

Sur la remarque d'un Conseiller qui veut s'assurer que le terrain est réellement la propriété de M. MAILLOT, une commission composée de MM. RAVILLY - AUBER et LEGROS est chargée de l'affaire. Mais d'ores et déjà le Conseil émet un avis favorable au vote de principe pour l'acquisition de ce terrain.

Les crédits nécessaires seraient prévus au budget primitif de 1960.